

**Bureau du 6 mai 2002**

**Décision n° B-2002-0575**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Gestion sociale et urbaine de proximité - Année 2002 - Médiation de proximité dans le centre commercial du Terraillon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Ce rapport propose le prolongement, sur l'année 2002, d'une action de médiation renforcée sur l'espace public à proximité du centre commercial Terraillon, initiée en 1998 et réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'association des commerçants Cobra, grâce aux financements du programme européen Urban, ainsi qu'une participation financière de la Communauté urbaine. Cette action s'inscrit dans le cadre de la gestion sociale de proximité au titre de la programmation 2002.

Après consultation des commerçants, il s'avère que cette action conduite en 1999, 2000 et 2001 a fortement contribué à les rassurer et à stabiliser l'ambiance quotidienne des commerces.

En conséquence, il est proposé aujourd'hui au Bureau d'approuver la prolongation du financement de cette action sur l'année 2002, grâce à l'intervention européenne au titre de l'objectif 2.

Le coût prévisionnel global de cette action pour l'année 2002, sous maîtrise d'ouvrage de l'association Cobra, serait de 34 300 € TTC, avec la répartition financière suivante :

- Europe objectif 2	17 150 €
- commune de Bron	8 575 €
- Communauté urbaine	8 575 €

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 1998-3064, n° 1999-4686 et n° 2002-0444 respectivement en date des 7 juillet 1998, 25 novembre 1999 et 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la participation financière de la Communauté urbaine à l'action de médiation de proximité dans le centre commercial du Terraillon à Bron, pour un montant de 8 575 € nets de taxes.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention à intervenir avec l'association Cobra fixant les modalités de participation financière de la Communauté urbaine.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,